

## Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### BUDGET 2017-2018

#### **Des revenus en hausse de 8 M\$, une légère baisse du taux de taxation, une nouvelle maternelle 4 ans et des investissements**

*Après 7 ans de compressions, un timide réinvestissement de 2,1 M\$ dans les écoles.*

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 27 juin 2017** – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adopté son budget et le taux de taxe scolaire pour l'année 2017-2018.

« Nous présentons à nouveau un budget équilibré pour la prochaine année, avec des revenus en hausse de 8 M\$ en raison de la hausse de clientèle, des indexations salariales et des mesures spécifiques dédiées aux établissements », mentionne madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Quatre éléments ont un impact important sur le budget de la CSDHR :

- le maintien des mesures générales pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouvernemental;
- le réinvestissement dédié aux établissements;
- l'indexation des salaires;
- l'obligation de présenter un budget équilibré qui prend en compte l'utilisation d'une partie des surplus accumulés.

#### **Budget équilibré pour l'année 2017-2018**

Le budget présente des revenus de 212 689 814 \$, des dépenses de 213 375 464 \$ et un déficit de 685 650 \$. Ce déficit est comblé par une appropriation équivalente de son surplus accumulé, en accord avec les règles budgétaires du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Les revenus proviennent de trois sources dont la plus importante est constituée des subventions du MEES qui totalisent 154,2 M\$ et 72,5 % du financement total. La taxe scolaire contribue au financement pour 42,7 M\$, soit 20,1%. Enfin, les autres revenus s'élèvent à 15,8 M\$ et représentent 7,4 %.

La rémunération du personnel représente le poste de dépenses le plus important avec 171,1 M\$, ce qui correspond à 80,2 %. Viennent ensuite les services, honoraires et contrats pour un total de 21,4 M\$ ou 10 %. L'autre 20,9 M\$ ou 9,8 % est constitué de dépenses comme les équipements et investissements, les fournitures et matériel et d'autres dépenses.

Les subventions du MEES prévoient les montants nécessaires pour financer les indexations salariales, mais les montants pour les autres dépenses ne sont pas indexés, à l'exception de ceux reliés à la consommation énergétique et au transport scolaire.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur procède à un réinvestissement de l'ordre de 2,39 M\$ dont 2,18 millions sont dédiés aux établissements pour le soutien à la réussite. Ces allocations sont versées aux écoles qui ont le choix des moyens pour répondre aux besoins de leurs élèves et couvrent le soutien à la maternelle et à la 1<sup>re</sup> année, le soutien en milieu défavorisé de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, le soutien au secondaire, l'aide aux parents et l'activité physique.

« Rappelons que la non-indexation des autres dépenses demeure une compression », ajoute la présidente. Heureusement, l'engagement, la rigueur et les efforts collectifs permettent certains réinvestissements tout en conservant l'équilibre budgétaire. La CSDHR se réjouit de ce timide réinvestissement du gouvernement dans les écoles après 7 ans de compressions », ajoute-t-elle.

### **Taxation scolaire 2017-2018**

Cette année, le taux de taxe connaîtra une légère baisse de 1,3 % pour s'établir à 0,26578 \$ du 100 \$ d'évaluation. Toutefois, cette diminution ne se traduira pas par une baisse du compte de taxe scolaire en raison des rôles d'évaluation des municipalités qui ont augmenté.

### **Règles budgétaires du ministère et coûts de gestion au plus bas niveau**

La Commission scolaire rappelle au gouvernement que si l'éducation est une réelle priorité nationale, le financement des besoins récurrents et des ressources nécessaires pour améliorer la réussite de tous les élèves du Québec doit s'ajuster à la hausse.

« Nos coûts de gestion se situent à 3,9 % sur un budget total de près de 213 M\$. Ils figurent parmi les meilleures performances de toutes les organisations publiques et ils ne satisfont jamais qui que ce soit. Pourtant, ils sont le résultat du travail quotidien de personnes dévouées à l'Éducation qui font leur travail aux dépens de leur santé et de leur vie familiale et ne reçoivent pas la reconnaissance méritée. »

### **Nouvelle classe de maternelle 4 ans en milieu défavorisé**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières remercie le ministère de l'Éducation pour l'ajout d'une nouvelle classe de maternelle 4 ans sur son territoire. Cette classe sera mise en place à l'école Bruno-Choquette, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le meilleur service à rendre serait que cette mesure soit accessible à tous les enfants de 4 ans.

Nous accueillons aussi favorablement le soutien à la mise en œuvre de mesures probantes et innovantes, dont celles liées à la lecture et à l'écriture pour les écoles en milieu défavorisé.

Enfin, la présidente conclut : « La révision des processus à tous les niveaux de notre organisation se traduit par davantage de marge de manœuvre, ce qui nous permet de réinvestir dans l'ajout de 5 classes fermées au préscolaire et au primaire, ainsi que par l'enrichissement de notre modèle de services aux élèves ».

### **À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 20 000 élèves jeunes et adultes qui fréquentent 35 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est un acteur incontournable du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs. Visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca).

**Source :**

**Julie Brassard**

Service du secrétariat général et des communications

Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223

[julie.brassard@csdhr.qc.ca](mailto:julie.brassard@csdhr.qc.ca) - Pour plus d'information, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca)